



No de résolution
ou annotation

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiable et reflète les prévisions de coûts de travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu de diverses réunions

M le maire donne le compte-rendu de diverses réunions durant le mois

Période de questions

- Aucune question n'a été adressée au conseil par écrit

Levée de l'assemblée

À 21 h 53, Mme Linda ~~Levesque~~ propose la levée de l'assemblée.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion extraordinaire du conseil municipal de la paroisse de Packington, dûment convoqué, tenue en ZOOM le jeudi 22 avril 2021 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Messieurs Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Alain Thériault et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

RS-71-21

Lecture et adoption de l'avis de convocation

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

d'accepter l'avis de convocation tel qu'expédié

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

RG-320-2021 : Remplacement du deuxième alinéa de l'article 6

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington remplace le deuxième alinéa de l'article 6 du règlement 320-2020 :

Le conseil affecte au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme RECIM au montant de 777 768 \$, conformément à la lettre de confirmation en date du 13 avril 2021, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée

À 19 h 50, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée